

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 23 mars 2011

Madame Isabelle Tardif, agente de planification
Programmation et recherche
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction de santé publique de la Montérégie
Santé environnementale
1255 rue Beauregard
Longueuil (Québec), J4K 2M3

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin

Madame,

La commission d'enquête a reçu dans les délais mentionnés 135 questions écrites provenant des personnes suivantes : Astrid et Wim Ammerlaan, Michel Arseneau, Raymonde Blanchette, Pierre Couture, Serge Desbois, Christian Dubreuil, François Duveau, Diane Éthier, Louise Gagnon, Alain Grégoire, Serge Grégoire, Robert Hébert, Hugues Landry, Marie Lili Lenoir/St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Christine Madison, Sylvie Marceau, Éric Melançon/Camping Grégoire, Francine Milot, Diane Paquette, Jeannine Pinard, Philippe Perrier, Daniel Reid, Anne Saucier, Brigitte Schoemans, Évelyne Sorel/Fédération UPA St-Jean-Valleyfield, et Sylviane Soullaine Couture. La commission d'enquête a traité les questions reçues comme elle l'aurait fait en séance.

1. En septembre 2009, la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie a recommandé de mettre sur pied une veille scientifique, considérant que les connaissances sont souvent limitées pour plusieurs aspects concernant les éoliennes. Qu'est-ce que cette veille a apporté de nouveau au sujet des infrasons et des sons de basse fréquence ? Est-ce qu'il y a de nouvelles études qui ont été produites ou commandées depuis ? Réf : Institut National de santé publique du Québec, Éoliennes et santé publique, synthèse des connaissances, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, septembre 2009.
2. Des citoyens estiment que, dans l'état actuel des connaissances sur les effets des éoliennes sur la santé, le MSSS devrait adopter, dans le dossier de parc éolien de Saint-Valentin, une attitude conforme au principe de précaution. Veuillez commenter.

...2

3. Est-ce que les différentes Directions de santé publique du Québec recommandent les mêmes distances séparatrices entre les éoliennes et les résidences ? Sinon, pourquoi ?
4. Est-ce que quelqu'un qui souffre d'acouphène et de somnolence pourrait voir son état de santé détérioré en présence d'éoliennes ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 25 mars prochain à 17 h, compte tenu de la deuxième partie d'audience publique débutant le 4 avril prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission